



Union Patriotique

DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

38, Rue du Sergent-Blandan, LYON

Abonnement facultatif : 2 francs

Francs! rien que Francs!
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

38, Rue du Sergent-Blandan, LYON

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

Compte rendu des Travaux du Comité

Séance ordinaire du 15 octobre 1901.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Sanaoze, président.

DÉLÉGATIONS

MM. Sanaoze, Polonus, Kœnig et Buisson rendent compte de leur délégation à la fête de la Française (6 octobre). Aux noces d'argent de la Société de tir de l'armée territoriale (13 octobre) assistaient MM. Polonus, Kœnig, Balouzet, Rémond, Hess et Bal. MM. Polonus et Kœnig y ont pris la parole et ont été vivement applaudis.

Notre Association n'a pu se faire représenter au banquet de la Fédération des Sociétés Alsaciennes et Lorraines (6 octobre); un télégramme d'excuses a été envoyé à son président, M. Sansboeuf.

Sont délégués à la fête organisée par la 583^e section des Vétérans des armées de terre et de mer (20 octobre), à Oullins, président, M. Bachelard; M. Mazoyer; à la remise du drapeau à la section d'Anse de la même société (20 octobre): M. le colonel Polonus et M. Balouzet; à la fête annuelle des Coloniaux de Villefranche (27 octobre) MM. Chabot, Kœnig et Buisson.

PRIX ET RÉCOMPENSES

Le Comité fait un accueil favorable aux demandes formulées par la Française de Lyon, la Stéphanoise, l'Avenir de Lyon et l'Eclair de Villeurbanne.

Sur la demande de notre collègue M. Paufigue, président de l'Association fraternelle des Anciens soldats du 98^e, il est accordé des diplômes d'honneur à MM. Villard, trésorier et Louis Clouzet, secrétaire général, fondateurs de cette société.

Un exemplaire de la médaille des fêtes d'inauguration des Plaques commémoratives, à l'hôtel de ville de Lyon (1898) sera remis, sur la proposition de notre collègue, M. Buisson, aux nouveaux membres du Comité de notre Association et un diplôme d'honneur à M. Germain, président d'honneur des Médailles Coloniaux de Villefranche.

MM. Kœnig et Buisson prépareront une liste de dix volumes destinés à être accordés en prix aux sociétés patriotiques.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Sanaoze rend compte des manœuvres du service de santé militaire qui ont eu lieu le 5 octobre à la gare de Vaise, opérations auxquelles il prenait part avec son collègue, M. le colonel Polonus. De vives félicitations sont votées à ce dernier pour la part importante qu'il a prise dans la direction et la réussite de cette importante expérience.

Il donne ensuite quelques détails sur un voyage qu'il a fait dans les Vosges, à Nancy et à Saint-Dié, en particulier. Il a vu les plaques commémoratives placées à la mairie de cette dernière localité, plaques dont avait parlé dans une réunion qu'il eut avec nous M. le général Faure-Biguet et cite quelques faits qui dénotent la vivacité de l'esprit patriotique dans ces régions.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Réunion mensuelle du 19 Novembre

La séance ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Chambard-Hénon, en remplacement de M. Sanaoze, retenu par une indisposition.

Le président de séance félicite cordialement notre collègue M. Bal, de Givors, qui assiste à la réunion.

CORRESPONDANCE

Lecture est donnée d'une lettre de M. le général Peloux, en réponse aux félicitations que lui a adressées l'Union Patriotique à l'occasion de son récent avancement.

La Fédération Colombophile de Lyon sollicite l'appui de notre Association qui lui est assuré.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Bosc, Achague, Borrel, Effantin, Bornarel (cotisation portée à 10 francs), présentés par M. Buisson. M. Balay, présenté par M. Sanaoze.

PRIX ET SUBVENTIONS

Des prix sont accordés aux Enfants de l'Avenir (fête le 15 décembre).

L'Union Patriotique du Rhône s'associe à la souscription ouverte par l'Eclair de Lyon pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Les médaillés coloniaux de Villefranche ont adressé à l'Union Patriotique un diplôme d'honneur, en témoignage de sympathie.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

Les fêtes ou réunions auxquelles ont participé des membres du Comité, soit comme délégués de l'Union Patriotique, soit personnellement à un titre actif, ont été fort nombreuses. En voici la nomenclature :

- 20 octobre. Vétérans d'Oullins (remise d'un drapeau) : M. Mazoyer.
- Vétérans d'Anse (remise d'un drapeau) : M. Balouzet (M. Polonus, excusé).
- 27 octobre. Monument Anstett : MM. Sanaoze, Reybet, Mazoyer, Rémond, Grand.
- Volontaires de 1870-1871 : M. Chambard-Hénon.
- Coloniaux Villefranche : MM. Chabot, Kœnig, Buisson.
- Chanteurs de Strasbourg : MM. Hess, Duhuy, Mazoyer.
- Eclair de Villeurbanne : MM. Sanaoze, Drut.
- 3 novembre. Vétérans de Lyon : MM. Sanaoze, Balouzet, Boucher, Laroche, Bouvret.
- 9 novembre. Conférence Bonvalot : MM. Jacquet, Kœnig.
- Mutualité (183*) : M. Sanaoze.
- 10 novembre. Avant-Garde Lyon : MM. Jacquet, Reybet.
- Avant-Garde Villefranche : M. Kœnig.
- Mobiles à Belfort : MM. Boucher, Balouzet, Paulique.
- 17 novembre. Mobiles (banquet à Lyon) : MM. Boucher, Sanaoze, Polonus.
- Souvenir français : MM. Sanaoze, Polonus, Chambard-Hénon.

Après le compte rendu sommaire de ces quinze fêtes ou réunions, la séance est levée à 10 h. 1/2

HOMMAGE AUX MORTS

Au monument Anstett

L'Union Patriotique du Rhône a accompli le 27 octobre son pèlerinage traditionnel au tombeau de Jean-Philippe Anstett, son ancien président, pour y déposer une couronne.

La délégation était composée de MM. Sanaoze, Reybet, Mazoyer, Grand et Rémond, sans oublier les fils du regretté Strasbourgeois.

M. Sanaoze a prononcé une allocution touchante en rappelant les immuables revendications de la France à l'égard de l'Alsace-Lorraine.

Les Volontaires de 1870-71

Comme toutes les années, la Société des Volontaires de 1870, avec son président, M. le docteur Chambard-Hénon, s'est rendue au cimetière de la Guillotière pour y déposer une couronne sur la tombe des anciens compagnons d'armes décédés.

En accomplissant ce devoir annuel, le président a prononcé l'allocution suivante, empreinte d'une grande noblesse d'âme :

Glorieux morts de l'Année Terrible, les volontaires lyonnais ne vous oublient pas.

Nous voilà tous présents au rendez-vous annuel. Nous venons ici saluer vos âmes héroïques et vous apporter l'hommage de notre admiration.

Si aujourd'hui vos mânes errants et non vengés planent autour des tombes, écoutez-moi, je vous en prie, chers camarades.

Au nom de vos frères d'armes, je vous conjure de prendre patience, vous qui êtes entrés dans l'éternité.

La vie des peuples est longue, elle se compose, dans la suite des siècles, d'une succession de vies humaines. Si les longs espoirs sont interdits à un homme, ils sont permis aux peuples. Si nous, vieux volontaires, nous allons vous rejoindre dans la mort, sans avoir le bonheur de voir rentrer nos frères d'Alsace-Lorraine dans la grande famille française, nos fils et nos neveux verront cet heureux jour.

Les Grecs n'ont-ils pas secoué le joug des Turcs, après de longs siècles d'asservissement, grâce à l'appui de la France et de la Russie ?

Les Irlandais, conquis par Cromwel et ses têtes rondes, il

y a plus de deux cents ans, ont-ils accepté la domination anglaise ?

Les Italiens ont attendu quarante-quatre ans l'entrée des Français victorieux à Milan. Le drapeau tricolore chassait devant lui les soldats autrichiens.

Espérons donc, nous aussi. Un peuple sans espérance est un peuple fini. La France veut vivre et espérer que les grandes lois du droit et de la justice, dont le czar de Russie est venu nous parler hier, auront un jour leur plein effet. Espérons !

Vive la France ! Vive la République ! Vivent nos frères français d'Alsace-Lorraine !

LA RÉSISTANCE DE VARIZE

A l'occasion de l'inauguration d'un monument élevé à Varize à la mémoire des défenseurs de Varize et Civry, en 1870, le 3 novembre, M. Decrais, ministre des colonies, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Vingt-cinq mille Bavares marchaient sur Orléans. Ils rencontrent sur leur passage une petite rivière, la Conte, et, derrière cette rivière, un petit village : Varize. Ce n'était pas là de formidables obstacles. Dans le parc du château de Brissac, s'étaient réfugiés quelques tirailleurs parisiens et cent dix tirailleurs girondins. La petite troupe aurait pu sans déshonneur ne pas tenter une résistance cruellement inégale. Elle refusa néanmoins de se rendre, et, sûrs du sort qui les attendait, ces braves gens engagèrent la lutte. Oui, qui le croirait ? Il y eut lutte pendant plusieurs heures, comme à Bazeilles, jusqu'à la dernière cartouche, et, quand les vingt-cinq mille Allemands poursuivirent leur route, le gracieux village n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes. Voilà le fait dans sa beauté et dans sa simplicité antiques. Et, pour que rien ne manquât à cette défense, elle fut illustrée par les traits du plus admirable héroïsme. Dans une des maisons écroulées du village, un homme, presque un vieillard, il avait soixante ans, succombait sous le poids de la fatigue. Il était à bout de force et soutenait à peine le fusil qui avait fait, entre ses mains vaillantes, terrible besogne. Son visage, sa longue barbe étaient noirs de poussière et de poudre. L'ennemi s'empara de lui et s'appretait à le fusiller ; mais, avant d'être foudroyé par les balles, il se dressa de toute sa hauteur pour crier : « Vive la République ! » Ce héros, digne fils de la Révolution, était un tirailleur girondin ; il s'appelait Coiffard. Et sa mort obscure et sublime a eu pour témoin mon collègue et ami, M. du Périer de Larsan, son compagnon et son frère d'armes en cette mémorable et sanglante journée.

« Vive la République ! Vive la nation ! » C'est à ce cri — ne l'oublions jamais, messieurs — que furent sauvés à Varize, à Civry, à Châteaudun, sinon la fortune, du moins l'honneur de la France ! »

Et, plus loin, le Ministre des colonies ajoute :

« Non, une nation n'est pas déchuée quand elle honore ainsi ceux qui sont morts pour elle, quand l'éclat des jours prospères n'affaiblit pas le souvenir des jours tragiques ; quand, après avoir beaucoup appris, elle ne se résigne pas à tout oublier. Et si cette nation, après s'être donnée les institutions les plus nobles, les plus propres à la relever de son infortune, sait leur garder une fidélité inébranlable, si elle s'attache au culte de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, si elle entoure de sa confiance et de son amour l'armée nationale qu'elle a créée et qui saura la défendre contre le retour des humiliations passées, oh ! alors, sûre de son droit et de sa force, elle peut regarder l'avenir avec tranquillité. »

LES MOBILES DU RHONE

A BELFORT

Le 10 novembre a eu lieu, à Belfort, la cérémonie annuelle du pèlerinage au cimetière des Mobiles, à laquelle la population belfortaine sait donner un caractère solennel et impressionnant.

La Société fraternelle des Anciens Mobiles du Rhône avait envoyé une délégation composée de :

MM. Boucher, président ; Sarry, vice-président ; Balouzet, ex-capitaine des Mobiles ; Laurent Carle, conseiller municipal de Lyon ; Berthelier, Paulique, Pierre Verger, Dallières. J.-M. Verger, J. Plâtre.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par le maire de Belfort ; M. l'administrateur du territoire de Belfort.

Au nom des Mobiles du Rhône, M. Boucher a prononcé l'allocution suivante :

C'est avec une émotion poignante que nous assistons aujourd'hui à cette grandiose manifestation patriotique, car elle évoque en nous de cruels souvenirs. Que de souffrances, alors que les obus pleuvaient comme la grêle sur la ville et que, par un froid intense, il fallait lutter et se défendre. Ici, je dois rendre ce témoignage, c'est que la population belfortaine a toujours montré un sang-froid admirable pendant les longues péripéties de ce siège mémorable, elle a toujours montré une véritable sympathie pour les jeunes soldats venus pour défendre la ville, et il n'était pas un foyer où ils ne fussent reçus comme les enfants de la maison.

Mais le siège durait toujours ; chaque jour un grand nombre de combattants tombaient, nous les apportions tristement dans ce cimetière du Vallon et nous nous demandions, en les ensevelissant dans les tranchées, si on ne nous y apporterait pas le lendemain. Ils sont nombreux, ces héros tombés à la fleur de l'âge sans jamais avoir revu leurs parents ni leurs foyers, et sans qu'il nous ait été possible de marquer la place où repose chacun d'eux. Nous ne saurions trop les pleurer, ces chers morts qui, de leurs corps, firent un rempart à la Patrie ; mais nous avons au moins la consolation, nous, les survivants, de leur avoir donné tout ce qui était en notre pouvoir : le droit de dormir sur un sol resté français.

Malgré la mitraille, malgré les efforts désespérés de toute une armée massée autour de la ville, et bien que l'armistice fût signé depuis le 18 janvier, et que partout, sur le territoire français, le canon eût cessé de tonner, Belfort dut résister et tenir encore pendant seize longues journées ; il est vrai que la garnison était commandée par le brave colonel Denfert, et le nom seul de ce chef vaillant et républicain en dit assez.

Tant de sang répandu, tant de peines endurées, n'auront pas été perdus ; la France meurtrie et écrasée n'a pas tardé à se relever ; nous pouvons le dire sur la tombe de nos camarades qui immolèrent leur vie pour la patrie. La France est aujourd'hui une des plus grandes parmi les nations. Confiante dans sa superbe armée, elle attend patiemment que le droit, la justice et l'équité triomphent de la force, et elle marche résolument vers l'avenir sous l'égide de la liberté et de la République.

D'autres couronnes avaient été envoyées, en plus de celle de Lyon, par les villes de Toulouse, Paris, Villefranche, etc. Un temps superbe a favorisé cette belle cérémonie.

A LYON

Le dimanche suivant, 17 novembre, les Mobiles du Rhône célébraient à Lyon leur grande fête annuelle. Plus de six cents convives se pressaient autour des tables installées dans la grande salle du Palais d'Été. Au-dessus des têtes, des faisceaux de drapeaux ornent les murs et encadrent une belle reproduction du « Lion de Belfort ».

On remarquait au premier rang des invités : MM. Alape-tite, préfet du Rhône ; Schneider, maire de Belfort ; le capitaine des Rieux, représentant le gouverneur militaire ; Dr Cazeneuve, président du Conseil général ; Lang, président d'honneur ; Sanaoze, Polonus, Gouverne, Rémond, de l'Union Patriotique ; Moreau, président des Mobiles de Belleville ; Devillaine, président des Mobiles de Beaujeu ; des délégués des Mobiles de Vaugneray, Villefranche, etc.

A l'heure des toasts, c'est M. Boucher, président, qui prend le premier la parole et porte la santé de M. Loubet, président de la République.

Il donne connaissance de nombreuses lettres d'excuses et remercie M. le Préfet pour l'honneur qu'il fait à la Société des Mobiles ; il remercie également en termes chaleureux MM. Lang et Schneider.

Enfin il se loue de la prospérité de la Société qui s'accroît au lieu de décroître avec les années.

M. Lang boit à la gloire future du drapeau tricolore et à la grandeur de la patrie.

M. le préfet prononce ensuite une éloquente allocution que les bravos de l'auditoire soulignent à chaque instant, lorsqu'il loue les héroïques exploits des défenseurs de Belfort.

« Je me rappelle ces sombres jours, dit-il, où j'ai enduré mes premières angoisses de citoyen français. Après les nouvelles de nos désastres, avec quelle morne tristesse nous apprenions les capitulations de nos places fortes. Un seul point du territoire ne trahissait pas nos espérances, c'était

là que vous étiez. Par votre résistance opiniâtre, votre courage de tous les instants, vos sacrifices de chaque jour vous avez conservé Belfort à la France. Je bois aux défenseurs de Belfort, à la santé de ceux qui survivent et à la mémoire de ceux qui ne sont plus.

M. Schneider, maire de Belfort, apporte les gages d'estime et de sympathie mutuelles qui unissent aux vaillants mobiles du Rhône la population belfortaine, qui ne saurait oublier jamais ce qu'elle doit à ses défenseurs. Il rappelle la mémoire du colonel Denfert, auquel la ville, que son énergie a su sauver, va être heureuse de prouver sa reconnaissance en élevant un monument à la gloire de ce brave. En honorant le chef, on honore aussi les soldats. Il lève son verre à la ville de Lyon.

Enfin, après quelques paroles de M. Cazeneuve, au nom du Conseil Général, la série des toasts est terminée et la fête prend fin par l'exécution de la Marseillaise, jouée par la musique du 158^e de ligne.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Persévérant dans l'œuvre qu'il a entreprise, le Souvenir Français a ajouté, deux nouveaux fleurons à la couronne déjà si belle qu'il tresse à la mémoire des glorieux soldats morts pour la Patrie. Par les soins du comité du Rhône, les cimetières de la Guillotière et de la Croix-Rousse sont maintenant dotés de deux monuments où seront déposées les dépouilles des vaillants morts au champ d'honneur.

Le monument du cimetière de la Guillotière consiste en une pyramide carrée, de huit mètres de hauteur, avec couronnement. Sur les côtés un lion sous une branche de laurier et, sur le soubassement, la plaque du Souvenir Français avec cette inscription :

LE SOUVENIR FRANÇAIS
AUX MILITAIRES DE LA GARNISON DE LYON
A NOUS LE SOUVENIR
A EUX L'IMMORTALITÉ

Celui de la Croix-Rousse est dans le style d'un dolmen gaulois du plus heureux effet. Il porte la même plaque et les mêmes inscriptions.

Les deux tombes sont entourées de chaînes à larges anneaux, soutenues par des canons en fonte.

La remise officielle des monuments a été faite le 17 novembre à l'autorité militaire par le Souvenir Français. La cérémonie qui a eu lieu au cimetière de la Guillotière a revêtu un caractère de grandeur et de réelle majesté.

Le mausolée était entouré de trophées de drapeaux réunis par une large bande tricolore, le tout voilé de crêpe.

A dix heures, le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, fait son entrée. Il est entouré de tous les généraux de la garnison, de tous les colonels, des chefs de corps et de service, d'une délégation composée d'un officier supérieur, d'un capitaine, d'un sous-lieutenant, de trois sous-officiers et de dix soldats de chaque régiment de Lyon.

M. le général Zédé est reçu par M. Faurax, conseiller général, président du comité du Rhône ; celui-ci a à ses côtés les membres du comité, les colonels Polonus et Rousset, le commandant Rivoire, le lieutenant Buffaud ; le capitaine Brachet, trésorier ; le capitaine Petit, secrétaire ; Dr Chamberd Hénou, Marquer, commandant Berthet, Ehrhart ; MM. Sanaoze, président de l'Union patriotique ; M. Pain, conseiller de préfecture, représentant M. le préfet du Rhône.

Tout autour se groupent les représentants et les délégations des diverses sociétés de la ville : Anciens Militaires, Volontaires, Croix-Rouge, Anciens Marins, Sociétés de tir et de gymnastique, Touristes Lyonnais, Avenir, etc.

La musique du 99^e régiment d'infanterie joue une marche funèbre.

M. Faurax, président du comité du Rhône, au nom du président de la société nationale du Souvenir Français, prend alors la parole. Il remercie tous ceux qui sont venus rehausser de leur présence la cérémonie de remise des monuments.

« C'est en 1888 seulement, dit-il, que le général Lewal, ancien ministre de la guerre, frappé de ce que les restes de nos glorieux morts de l'année terrible gisaient épars sur le sol français et à l'étranger sans sépulture, rencontra un fils de notre chère Alsace, doué d'une âme, d'un cœur et d'une foi patriotique qui remplissent d'une respectueuse admiration tous ceux qui l'approchent. Je veux parler de M. Niessen, fondateur et secrétaire général de notre société.

«...En quelques années, il constitua 954 comités et sous-comités, comprenant plus de 60.000 adhérents.

« C'est grâce aux efforts de tous ces comités que, depuis 1881, des milliers de sépultures ont été restaurées, des mausolées perpétuent les noms des vaillants qui sont tombés; sur leurs cendres nous jetons des couronnes et sur la pierre nous gravons cette épitaphe très courte, mais sublime : « Mort pour la Patrie ».

M. Faurax retrace ensuite ce qu'a déjà fait le Souvenir Français pour créer et entretenir les tombes des militaires et des marins, pour perpétuer la mémoire de ceux qui ont honoré la France par de belles actions.

« Une nation, dit-il, s'élève en pratiquant le culte de ses morts, en éternisant la mémoire de ses enfants morts pour la patrie. »

«...Notre mission est de glorifier les morts d'hier et d'aujourd'hui, pour préparer les héros de demain.

« Regardez l'Océan, vous savez que souvent la surface seule est agitée; au fond, malgré les bruits furieux des lames qui déferlent, la vraie mer est tranquille. Le même phénomène se passe chez les nations. A côté de nous, autour de nous, les réserves de la France, calmes, laborieuses, solides comme une armée, cœurs d'or, âmes fières à l'exemple de nos aînés, tiennent haut et ferme le drapeau de la France ».

Puis, s'adressant au général Zédé, gouverneur militaire de Lyon, M. Faurax, au nom du Souvenir Français, le prie de vouloir bien accepter définitivement et officiellement la remise des monuments.

M. le général Zédé remercie le président du comité du Rhône, qui compte dans sa famille tant de vaillants qui, depuis un siècle, se sont toujours brillamment distingués. Il fait l'éloge du commandant Faurax, tombé si glorieusement au combat de Dogba, au Dahomey.

Dans un style élevé, avec chaleur et une expression qui produisent une grande impression sur tous les assistants, le général Zédé fait l'éloge de la mort si noble et si simple du soldat, héros souvent modeste, toujours glorieux.

Faisant allusion à l'abnégation de l'armée, le gouverneur de Lyon rappelle que les grands républicains de 1789 et de 1792, qui promènèrent à travers l'Europe le drapeau tricolore, symbole des légitimes aspirations des peuples, se mettaient à la tête des armées et les soutenaient de leurs exemples pour combattre les ennemis de la France et, les encourageant, les menaient à la victoire.

« Ces républicains, dit-il, étaient de vrais et ardents patriotes. Pourquoi faut-il que leurs exemples paraissent oubliés aujourd'hui? »

En terminant, le général Zédé remercie le comité du Souvenir de son œuvre permettant aux parents des jeunes soldats morts au service et qui, avant, ne trouvaient pas de tombes dignes de leur sort, de les y retrouver et de leur rendre les devoirs dus aux héros.

Puis, aux accents d'une marche militaire, l'assistance défile devant le monument et se retire impressionnée de cette magnifique et grandiose cérémonie.

AUX INVALIDES

Les drapeaux du corps expéditionnaire de Chine et le drapeau de l'ancien régiment de marche de Madagascar ont été solennellement déposés à l'Hôtel des Invalides. Ces glorieuses reliques avaient été provisoirement déposées au ministère de la guerre et leur transfert sous la voûte du vieux palais militaire a donné lieu à une cérémonie patriotique très émouvante et plus solennelle encore qu'on ne l'avait prévu.

Le général Faure-Biguet lui-même, gouverneur de Paris, en avait pris la direction, et il a reçu les trophées des mains du général Voyron, qui les présentait devant les troupes qui avaient pris part aux deux campagnes.

C'est dans la cour même du ministère de la guerre que l'imposante cérémonie a eu lieu le 27 octobre.

A 11 heures ont paru, à la droite de la ligne des drapeaux: le gouverneur militaire de Paris, les généraux de division Voyron et Carette, et le général de brigade Planiol, chef d'état-major du gouvernement militaire; derrière eux, une partie des états-majors du gouverneur et du commandant supérieur de la défense de Paris.

Le général Voyron, commandant du corps expéditionnaire de Chine, portant le grand cordon de la Légion d'honneur, suit le général Faure-Biguet. Ils s'approchent du groupe formé par l'état-major du général Carette, où il salue le commandant Reibel, représentant le Président de la République à la cérémonie, et M. Ulrich, représentant le Président du Conseil.

Ensuite, le général Faure-Biguet, suivi du général Voyron,

du général Carette, des généraux Planiol, chef d'état-major de la place; Courbebaisse, major-général de la garnison; des représentants du Président de la République et du Président du Conseil et des officiers de l'état-major, parcourt le front des troupes. Il passe devant les drapeaux de Chine et de Madagascar, les médecins militaires, les invalides, la musique militaire, le front du régiment de zouaves et revient devant les drapeaux, qu'il salue de l'épée.

Après avoir passé, tête nue, devant tous les drapeaux, les généraux ont rapidement inspecté les troupes présentes, puis sont venus s'arrêter devant le petit détachement où resplendissaient les trois drapeaux expéditionnaires et à côté duquel était venu se placer, pour les recevoir, un groupe d'invalides.

Le général Faure-Biguet s'est avancé, a fait ouvrir le ban et, se tournant vers le commandant de l'hôtel des Invalides, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le gouverneur,

« Le ministre de la guerre a bien voulu me confier la mission de remettre au gouverneur de l'hôtel des Invalides les drapeaux du régiment de zouaves et des régiments d'infanterie qui ont fait les campagnes de Chine et de Madagascar.

« Je confie aux glorieux vétérans de nos armées la garde de ces emblèmes sacrés. Ils iront se placer à côté de ceux que le Musée de l'armée conserve comme un pieux souvenir des combats de nos aînés, et nos fils se souviendront que c'est sous leurs trois couleurs que se sont serrés et sont morts les soldats de la France pour la gloire de la Patrie!

« Drapeaux de Chine et de Madagascar, je vous salue! »

Le gouverneur abaisse son épée; les clairons et les tambours ouvrent le ban. Au loin, la rumeur de la foule applaudit.

Le spectacle est inoubliable; les tribunes et les galeries qui s'ouvrent sur la cour sont littéralement bondées d'invalides.

Les invalides, avec leurs lances où flottent des flammes tricolores, sont alignés du côté Nord; les pupilles, avec leurs tambours, se trouvent dans le prolongement du double rang des vieux grognards.

Les dix drapeaux des régiments désignés pour figurer à la cérémonie se tiennent à l'est; chacun d'eux est accompagné du colonel et d'un officier monté.

Les invalides, vieux braves réchauffés par une martiale émotion, s'avancent pour recevoir les glorieux étendards. Il sont trois, tout blancs et chevronnés, et, devant ces vieillards chargés de trois drapeaux, les troupes vont défilé avant de quitter la cour d'honneur.

Mais, avant le départ, le général Faure-Biguet a de nouveau pris la parole pour annoncer que le général Voyron va remettre les récompenses justement conquises.

On fait ensuite ouvrir le ban, puis le général Voyron remet, avec le cérémonial d'usage, diverses décorations.

Une violente et irrésistible émotion s'empare de tous les assistants et les applaudissements, les bravos éclatent quand le général Faure-Biguet et le général Voyron se serrent cordialement les mains.

Puis le défilé commence émouvant et grandiose.

Après avoir défilé, les gardes des drapeaux d'une part, les deux compagnies de l'autre, se sont formées des deux côtés de la porte d'honneur, pour rendre les honneurs aux généraux qui se retiraient tandis que le groupe d'invalides qui tenait les drapeaux de Chine et de Madagascar était conduit au Musée historique de l'armée par le général de la Noë.

Au moment où elles allaient sortir à leur tour, les délégations des régiments de marche ont été l'objet d'une touchante ovation de la foule, qui est venue les entourer et les féliciter.

Aussitôt qu'ils ont été remis au général de la Noë, conservateur du Musée de l'armée, les drapeaux ont été portés dans la salle Bugeaud.

Les Médailleurs Coloniaux DE VILLEFRANCHE

La Société des anciens militaires médaillés des colonies du canton de Villefranche a célébré, dimanche, 27 octobre, sa fête annuelle, pour le 3^e anniversaire de l'inauguration du monument élevé aux colonaux.

Comme toujours, cette solennité a revêtu un caractère imposant.

A dix heures, la cour de la gare présentait un spectacle animé. Tour à tour les Sociétés locales viennent prendre place. Dès que les invités et les délégués de Lyon, d'Anse, de Belleville, de Beaujeu paraissent, le cortège se forme.

Le bataillon scolaire ouvre la marche précédé de sa fanfare. Il est suivi de l'*Avant-Garde*, les clairons des pompiers, l'*Union Caladoise*, l'*Espérance*, l'*Harmonie de Villefranche*, les Vétérans, les délégués des Sociétés régionales, enfin les Médailleurs coloniaux.

Le cortège arrive vers dix heures et demie au cimetière. Déjà la nécropole a été envahie par une foule considérable.

Près du monument l'affluence est grande, mais l'ordre le plus parfait règne partout.

Nous avons remarqué, comme chaque année, des femmes en deuil qui sont là, pâles, frissonnantes d'émotion. Elles sont revenues, les pauvres mères, car on va parler de l'aimé perdu à jamais, car son nom que tant de fois elles murmurent bien bas, sera prononcé et glorifié. Tout à l'heure, des larmes abondantes couleront sur les visages pâlis.

Un profond silence règne, lorsque M. Germain, président d'honneur, s'avance, puis il prononce un beau discours, en remerciant d'abord toutes les sociétés présentes et particulièrement l'*Union patriotique du Rhône*. M. Germain termine ainsi :

Dans ce modeste champ du repos, où l'*Union Patriotique du Rhône* vient chaque année apporter son hommage suprême aux Médailleurs Coloniaux disparus dans les colonies, nous nous inclinons respectueusement devant ces chères ombres que nos pensées voient apparaître radieuses dans leur immortalité.

Ils sont nombreux, hélas ! ceux que la mort impitoyable a ravis à l'affection de leurs proches, plongeant cruellement mères, sœurs ou fiancées dans un abîme de douleur.

Ils avaient pour eux la jeunesse, ceux qui, après avoir vaillamment combattu, ont glorieusement succombé pour le prestige du drapeau national dans des contrées lointaines. Le courage et le dévouement qu'ils ont donnés sans réserve servira d'exemple aux générations futures en perpétuant les sentiments d'honneur et d'abnégation qui ne sont pas rares dans notre beau pays.

Si nos songeons parfois avec tristesse à ce qui se passait chez nous, il y a trente années, à cette époque malheureuse où la patrie en larmes subissait l'injure de la défaite, malgré l'héroïsme de ses enfants, nous pouvons dire aujourd'hui que c'est aux Coloniaux que revient l'honneur d'avoir ramené la victoire sous nos armes triomphantes et restitué à nos trois couleurs l'éclat de son lustre.

Oui ! Messieurs, nos campagnes ont coûté d'énormes sacrifices, fait verser bien des pleurs ; mais aussi quel enseignement pour l'avenir, quelle admirable préparation pour nos revendications futures, pour la grande action que nous devons prévoir.

Dans ces expéditions éloignées où notre Drapeau fut si fièrement soutenu, nous distinguons parmi tant de braves notre compatriote et président d'honneur le colonel Marchand (actuellement en Chine) et nous lui adressons d'ici même notre témoignage d'admiration émue.

Et vous chers disparus, votre sort est enviable et plus d'un, parmi nous, l'envie en lisant vos noms que cette pierre transmettra à la postérité.

Salut à vous jeunes héros : *Berthinier, Faure, Brun, Dremeaux, Troncy, Duchamp, Mazonod, Fray, Sapin, Pessonnel, Desbats, Duret, Murat, Caillat, Turquois, Chambaud, Colin*. Notre souvenir monte vers vous, âmes valeureuses. Nous souhaitons que ces paroles apportent la consolation que méritent vos familles si durement éprouvées. Chers camarades, dormez en paix. Vos amis et vos frères d'armes se souviennent de vous.

Vive la France ! Vive la République !

Les paroles de M. Germain font naître une indicible émotion.

Elle devient plus intense encore, lorsque M. Chabot, de l'*Union patriotique du Rhône*, prononce la vibrante allocution qu'on va lire :

MESDAMES, MESSIEURS,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre, peut-être conviendrait-il que nous restions sous la douloureuse et salutaire émotion dont elles nous ont saisis.

Pourtant j'ai le devoir de dire au nom de l'*Union patriotique du Rhône*, combien elle tient à cœur de répondre chaque année à votre invitation et d'être représentée à cette pieuse cérémonie, combien nous tenons à honneur, mes collègues et moi, d'être ici ses délégués et ses porte-parole, enfin, avec quels sentiments nous nous associons à l'hommage que vous venez de rendre à vos chers morts.

Nous nous y associons de tout cœur, car aucune œuvre ne répond mieux que la vôtre au but de l'*Union patriotique*, à l'esprit qui l'anime et auquel son Comité entend plus que jamais rester fidèle. Aucune ne nous semble offrir un plus haut enseignement moral et patriotique.

Que des hommes se groupent pour la défense d'intérêts communs, pour une entreprise de prévoyance et de solidarité matérielles, cela est bon, cela est salutaire, et de plus en plus nécessaire dans un temps comme le nôtre, dans une démocratie comme la nôtre qui ne peut vivre qu'appuyée sur un faisceau solide d'associations librement organisées. Et que ces hommes se réunissent en un jour de fête pour échanger des paroles amicales et de gais propos, pour rallier leur sympathie dans l'entraîn chaleureux d'un banquet, cela encore est bon et légitime. Mais qu'une société se fonde avec une pensée toute désintéressée, pour ériger ou inaugurer un monument élevé à d'obscurs héros, pour « conserver parmi ses membres, comme disent vos statuts, les sentiments de solidarité, d'affection et d'estime réciproques, raviver le souvenir des temps où ils ont partagé l'honneur de faire leur devoir pour la patrie et secourir à leur retour les militaires, médaillés des colonies. » Et que ces hommes chaque année, au jour de la fête solennelle de cette Société, aient comme première pensée de rendre hommage à ceux qui ne sont plus, d'honorer les camarades morts avant de célébrer la camaraderie des vivants, qu'ils viennent tout d'abord ici, au cimetière, devant ce monument, sanctifier les joies de la journée par la pieuse émotion du deuil commun, Messieurs, cela est meilleur, cela est plus beau et d'un plus haut enseignement. Car la solidarité vraie n'est pas celle qui ne repose que sur l'intérêt, ni celle qui ne tient ensemble que les hommes du présent ; c'est celle qui nous lie par les liens du cœur et de la volonté, celle aussi qui nous rattache, nous les vivants, à ceux qui ne sont plus et nous ont fait ce que nous sommes, et à ceux qui viennent après nous et qui seront pour une bonne part ce que nous les aurons faits.

Voilà, il me semble, la grande signification morale de votre œuvre. Elle est aussi hautement patriotique, il est à peine besoin de l'ajouter. Car ceux dont vous saluez ici la mémoire furent des soldats, des défenseurs de la patrie, qui ont tenu à honneur de la servir et de faire leur devoir là où ce devoir était périlleux, et pour eux fut mortel ; ils ont donné leur force, leur jeunesse, leur vie pour que la France fût la patrie vivante et forte. La patrie toujours jeune. Et si, entre les soldats qui se dévouent et qui meurent, il était possible de mettre des différences, peut-être aurait-on le droit de faire une place à part aux médaillés coloniaux parce qu'ils ont à subir de plus rudes épreuves. Car ils ont le plus souvent à lutter non seulement contre la force d'un ennemi dont l'attaque excite le courage, mais contre la perfidie d'un climat qui amollit, anémie, paralyse les muscles et la volonté. Ceux dont les noms sont inscrits là ont tenu bon, pourtant, et ils se sont élancés sous le drapeau pour le faire respecter dans quelque coin de terre perdu de l'Asie ou de l'Afrique, du Tonkin, du Dahomey ou de Madagascar.

Qu'ils soient donc glorifiés, car ils ont donné à la France conscience de sa force, tout en travaillant à la faire aimer, car il faut qu'elle reste entre les nations le représentant de l'idéal. Ils ont rendu à ce pays qui était hélas ! un pays vaincu la joie de se retrouver vaillant et glorieux. Et ils ont donné aussi à leurs jeunes camarades, aux soldats d'aujourd'hui et de demain, conscience de leur devoir en leur montrant l'exemple de l'héroïsme qui conquiert la gloire et l'admiration, non pour soi mais pour la patrie.

Tenez, Messieurs, j'avais raison de dire qu'aucun enseignement ne répond mieux à l'ambition de l'*Union patriotique*. Votre œuvre est toute semblable à celle des plaques commémoratives que nous poursuivons, et nous savons que nous pouvons compter sur votre collaboration. Un même sentiment nous anime. Devant ces plaques comme devant ce monument, ce que nous voulons enseigner c'est que le souvenir de ces morts nous doit attrister mais reconforter aussi en apaisant la douleur toujours aiguë d'autres souvenirs et l'angoisse de nos inquiétudes. Du fond de cette tombe fictive où ne sont plus leurs corps,

mais où revit leur âme et leur pensée, ils nous disent : travaillez et espérez !

Qu'ils soient donc remerciés autant que glorifiés, car dans l'hommage que nous leur rendons nous recevons d'eux plus que nous ne donnons, si leur exemple vit en nous, nous raidit contre toutes les défaillances, nous donne le frisson des hautes pensées et des grands espoirs !

L'Harmonie de Villefranche joue la Marseillaise, les drapeaux saluent, l'instant est solennel.

Avant de quitter le cimetière, les coloniaux se rendent près des tombes de deux camarades récemment décédés, M. Richien, vice-président et Boisset, secrétaire. Des couronnes sont déposées et M. Germain fait en quelques paroles émues, l'éloge des défunts.

La cérémonie est terminée.

LE BANQUET

Vers une heure, un banquet de cent cinquante convives réunissait les Coloniaux et leurs amis, sous la présidence de M. le docteur Lassalle, conseiller général. Au dessert, M. Bosc, président, présente les excuses de MM. Rosapelli, sous-préfet; Chabert, député et d'autres invités.

M. Germain exprime de chaleureux remerciements à l'adresse des sociétés présentes.

« Bien qu'ayant déjà parlé de l'*Union Patriotique du Rhône*, dit-il, j'adresse à MM. Chabot, Koenig et Buisson, délégués, mes remerciements sincères ainsi que le témoignage de sympathique admiration que nous éprouvons pour ceux qui ont créé l'*Œuvre des Plaques Commémoratives cantonales* dans notre département ».

M. Bosc, le nouveau président, prononce quelques paroles très applaudies, remercie M. Germain, pour l'esprit de solidarité et de cordialité qu'il a su donner à la société et dit qu'il s'efforcera de conserver les traditions des médaillés coloniaux qui ont toujours été : l'amitié et la philanthropie.

Très applaudi également le toast de M. Chabot.

M. Lassalle prend ensuite la parole et porte la santé de M. Loubet, président de la République « qui s'acquitte de ses hautes fonctions avec autant de tact que de dignité ».

Il lève aussi son verre aux Médaillés Coloniaux, à la patrie et à l'armée dont ils sont les représentants autorisés.

M. Lassalle désire causer un moment de l'armée et de la patrie en dehors de tout parti pris et de toute controverse politique.

Il montre que l'armée n'est plus une réunion de professionnels, formant une caste à part, mais qu'elle est aujourd'hui la réunion de tous les Français armés pour la défense de la patrie.

Il déplore que quelques-uns se soient attaqués à la discipline et à l'esprit militaire. La discipline est indispensable pour mettre en mouvement les masses que la tactique moderne met en présence avec des combinaisons en quelque sorte scientifiques.

« Quant à l'esprit militaire, quoi d'étonnant qu'une camaraderie spéciale s'établisse entre ceux qui ont vécu, des années, côte à côte, couru les mêmes dangers et supporté les mêmes fatigues, et si l'esprit de corps n'existait pas, seriez-vous réunis aujourd'hui dans ce banquet fraternel ».

« On parle beaucoup de désarmement, d'arbitrage ; mais désarmer alors que tout le monde est armé jusqu'aux dents serait une décevante folie, abolir les frontières un dangereux anachronisme. Avant de supprimer l'armée, il faudrait supprimer la guerre et il suffit de jeter les yeux autour de nous pour voir que nous n'en sommes pas encore là et que longtemps encore le droit aura besoin de la force. »

« Et puis la nature est impitoyable pour les peuples qui se laissent aller à la mollesse et caressent la chimère d'une vie facile obtenue sans effort. »

« Ce beau rêve de fraternité universelle prendra-t-il jamais corps et la loi d'airain, la loi de concurrence vitale, inscrite au livre de la nature, en sera-t-elle jamais effacée ?... »

« Toutes questions obscures et angoissantes et auxquelles il faudra bien donner une réponse catégorique avant de procéder au désarmement. »

« Le Congrès de la Haye a proclamé la fraternité des peuples et décrété l'arbitrage universel et, quelques mois après, l'Angleterre préparait la destruction des républiques sud-africaines. »

« Si, pour se tirer d'affaire, les Boers avaient compté sur les diplomates réunis à la Haye, ils seraient aujourd'hui en bien mauvaise posture. Et puis, le geste de ces paysans, tombant obscurément pour la défense de leur pays, est sublime. »

« Mais ils meurent pour une chimère ! diront certains. Chimère, peut-être, mais chimère singulièrement noble et réconfortante, chimère qui subsistera tant qu'il y aura des hommes fiers et épris d'indépendance, chimère qui fait les peuples forts ! »

« Comme soldats vous avez bien servi la patrie, dit en terminant M. Lassalle, s'adressant aux coloniaux, c'est une raison pour que vous la serviez bien aujourd'hui comme citoyens ! » (*Longs applaudissements.*)

Le banquet prend fin au milieu de l'enthousiasme général.

Avec la solennité du 27 octobre 1901, la Société des Médaillés coloniaux du canton de Villefranche compte une magnifique journée de plus dans ses annales : nous la remercions bien chaleureusement du profond attachement qu'elle témoigne sans cesse à l'*Union patriotique du Rhône* et aussi du cordial accueil réservé par elle à nos délégués.

FÊTES ET RÉUNIONS

A Authon-du-Perche

La ville d'Authon-du-Perche a donné, le 6 octobre, une grande fête patriotique pour célébrer la remise du drapeau à la 1.310^e section de vétérans.

M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés et député de la circonscription, a fait la remise du drapeau, et a prononcé le discours suivant :

M. Deschanel remercie les vétérans, ses amis, d'avoir pensé à lui en cette journée de fête patriotique et de lui avoir laissé une place au milieu d'eux. Il se déclare heureux et fier de remettre ce drapeau, dans les plis duquel flottent avec le génie et la destinée de la France, quinze siècles de gloire et de puissance, entre des mains loyales comme les vôtres. « Car à la différence de certaines âmes flétries par le souffle de la décadence, vous n'avez rien oublié et vous gardez au cœur, toujours brûlant, le culte de la religion du souvenir. Je sais bien que certains sophistes pernicieux, sous prétexte qu'ils détestent la guerre — et nous aussi nous la détestons — voudraient détruire l'armée, la plus belle institution de la France républicaine, et nous amener au règne de l'humanité cosmopolite. Nous croyons que servir l'humanité, c'est d'abord servir son pays, conserver intact le patrimoine de nos ancêtres, aimer la France, ce pays de progrès et de justice, qui, à toutes les époques, a été l'initiatrice des idées les plus généreuses, la bienfaitrice de l'humanité. »

« Restons patriotes, continue M. Deschanel, restons fidèles aux idées de patrie et rappelons-nous les belles paroles du philosophe Edgard Quinet : « Si la France devient cosmopolite, elle sera la dupe des autres nations. » »

« Oui, restons patriotes, restons la force de la République : c'est le meilleur moyen de servir la cause de l'humanité et du droit éternel. »

Ces exhortations sont accueillies aux cris de : Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République !

Le cortège s'est rendu ensuite au cimetière, pour y déposer une couronne sur le monument élevé aux soldats morts en 1870-71.

Au banquet du soir, M. Deschanel a pris une deuxième fois la parole :

Après avoir rappelé qu'il était né sur la terre d'exil, M. Paul Deschanel dit qu'il est fier de se retrouver au milieu de sa grande famille, de celle qui l'a soutenu dans toutes les luttes et dans toutes les batailles des mauvais jours.

Il doit ce plaisir aux vétérans, qui représentent l'armée, cette armée qu'il faut toujours tenir en dehors des aventures césariennes et des entreprises démagogiques et qui doit se consacrer tout entière à la défense de la Patrie.

M. Paul Deschanel a fait l'éloge de la mutualité, cette autre armée pacifique qui réunit sous ses drapeaux trois millions de Français et en comptera bientôt cinq millions.

M. Deschanel a fait ensuite allusion au voyage du tsar en France.

Nicolas II, dit-il, a passé la revue de notre belle escadre et de notre puissante armée et nous avons retrouvé à Bétheny les émotions de Châlons. La France a désormais une forte base d'opérations pour appuyer sa politique extérieure et il est à souhaiter que la démocratie, qui a fait preuve à l'extérieur d'une longue suite d'idées, nous garantisse la paix à l'intérieur par une politique de mesure, de sagesse et de concorde.

Ayons les yeux fixés sur l'étranger non seulement pour veiller sur des périls imaginaires, mais pour puiser dans le spectacle des rivalités qui nous enserrant la force de renoncer aux rivalités mesquines qui, à l'intérieur, nous divisent.

M. Paul Deschanel a convié les républicains à faire justice des rivalités secondaires, des jalousies qui stérilisent les meilleurs efforts et à se guérir de ce mal funeste, de cette gangrène : l'envie. Il a terminé en buvant à tous les vétérans de France, à la République.

Les dernières paroles de M. le Président de la Chambre ont été accueillies par des applaudissements prolongés.

(Dépêche d'Eure-et-Loir.)

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

La 183^e Société de secours mutuels (soierie lyonnaise), réunie en Assemblée générale, le samedi 9 novembre, au palais de la Bourse, a entendu lecture du rapport de M. Sanaoze, son délégué au 7^e Congrès triennal de la Mutualité française, tenu à Limoges du 18 au 25 août 1901.

Dans un compte rendu rempli d'aperçus d'une haute portée, et dont l'intérêt ne faiblit pas un instant, M. Sanaoze a présenté un brillant résumé des travaux des six commissions du Congrès.

Il a mis en lumière les avantages de la loi de 1898, en faisant remarquer que c'est grâce aux efforts incessants et concertés des mutualistes de toutes les régions de la France, avides de solidarité pratique, que cette législation bienfaisante a été adoptée.

Nous passerons sur les travaux des deux premières Commissions qui se sont occupées surtout de la mise en subsistance et du service médical et pharmaceutique.

La 3^e Commission a traité l'importante question des fédérations mutualistes. On sait que notre région comporte l'union fédérale de six départements : Ain, Jura, Savoie, Haute-Savoie, Isère et Rhône. Bourg et Grenoble ont déjà fondé leur association départementale.

Le Congrès a adopté le principe de la Fédération nationale des groupements mutualistes dont les bases seront arrêtées au Congrès de 1904, à Nantes.

La statistique de la Mutualité scolaire a révélé qu'il y a, à l'heure actuelle, 2.017 sociétés d'enfants comprenant 12.000 écoles et 600.000 écoliers et écolières.

La grave question des retraites (4^e Commission) a dominé, et de beaucoup, dans le Congrès de Limoges.

En somme, la discussion devait être un peu confuse en présence du grand nombre de projets déposés ayant des tendances bien opposées, les uns préconisant l'organisation des retraites par les sociétés de secours mutuels avec le concours de l'Etat, les autres l'obligation des retraites par l'Etat, avec suppression de nombreux budgets ministériels, voire même con-

fiscation de biens personnels. Aussi, M. Bleton, de Lyon, rapporteur, est-il venu présenter en Assemblée générale, non pas des résolutions, mais plutôt des commentaires. Le projet de loi soumis par le Gouvernement à l'examen des syndicats et sociétés a été examiné.

Sur la proposition de M. Mabillean, directeur du Musée social de Paris, le Congrès a pris une délibération qui se termine ainsi :

« Le Congrès... estimant que la mutualité par la gratuité de la gestion et le contrôle désintéressé, est plus en mesure qu'aucune autre institution d'assurer le service des retraites ouvrières et réalise ainsi la véritable solidarité sociale, demande que cette importante question soit résolue par le concours de l'Etat et l'effort collectif. »

La cinquième Commission dont M. J.-B. Bonnet a été élu vice-président, avait à étudier la situation des Caisses de secours.

Les vœux présentés à la sixième Commission ont été tellement nombreux, que la nomenclature ne pourrait en être insérée ici.

Le rapport très documenté de M. Sanaoze se termine en ces termes :

« Comme nous l'avons dit au début, si le Congrès de Limoges a provoqué quelques exagérations dans les idées émises, il n'en faut pas moins rendre un hommage éclatant à ses organisateurs. L'ampleur des discussions a montré l'impatience légitime des congressistes de voir donner satisfaction aux prévoyants qui ne demandent qu'à être soutenus et encouragés dans leurs efforts; qui s'imposent volontairement des sacrifices et quelquefois des privations pour écarter la misère de leurs foyers et subvenir aux besoins de leurs familles, sans esprit de haine ni de convoitise.

« Disposés à faire leur devoir tout entier avant de réclamer des droits, ceux-là méritent de fixer de plus en plus l'attention des pouvoirs publics.

« Suivant une parole désormais historique, c'est la société nouvelle qui monte, profondément imbue des principes de solidarité et de fraternité, en barrant résolument la route aux coteries et aux violences. »

Le rapport de M. Sanaoze a été longuement applaudi et son auteur chaleureusement félicité.

LES NOCES D'ARGENT

DE LA

Société de Tir de l'Armée territoriale

13 octobre 1901.

La Société de Tir de l'Armée territoriale, fondée en 1877, terminait, le 13 octobre 1901, le vaste concours de tir qu'elle avait organisé à l'occasion de ses noces d'argent par une distribution de prix faite en présence des hautes personnalités de la cité lyonnaise. Signalons parmi elles :

M. le général Muzeau, représentant M. le gouverneur militaire de Lyon, absent; MM. les généraux Petit, Lebrun, commandant la défense; M. Martin, vice-président du Conseil de préfecture, représentant M. le préfet du Rhône; M. Bizet, adjoint, représentant M. le maire de Lyon; M. le docteur Cazeneuve, président du Conseil général; colonels Michaud, du 98^e; Mugnier, du 99^e; commandant André, du 3^e zouaves; lieutenant-colonel Polonus, fondateur de la Société; lieutenant-colonel Lenoir, du génie, et tous les officiers membres du Conseil d'administration de la Société.

C'est au capitaine Petit de faire le rapport annuel; il le termine en appelant l'attention de tous sur l'importance qu'il y a pour un pays d'avoir de bons tireurs:

En accomplissant de notre mieux la tâche imposée aux sociétés militaires de tir, nous restons fidèles à ce programme, nous apportons notre part de collaboration au développement de la puissance nationale.

Et s'il était besoin d'insister sur la force de résistance que donne la pratique du tir, nous n'aurions qu'à tourner nos regards vers l'Afrique du Sud où, grâce à un entraînement merveilleux, une poignée de vaillants (tout ce qui reste hélas ! d'une héroïque petite nation) tient tête, un contre vingt, depuis deux ans, à de formidables adversaires, disputant pied à pied aux envahisseurs son sol et son indépendance.

Et, plus près de nous, n'avons-nous pas nos camarades Suisses, inexpugnables dans leurs hautes montagnes, grâce à leur habileté légendaire au tir ! Ces exemples vivants ont plaidé éloquemment notre cause et nous savons gré aux divers ministres de la guerre qui se sont succédé depuis dix ans d'avoir donné au tir, dans l'appréciation des services rendus, la place qui lui revient de droit.

C'est en soutenant et en encourageant nos sociétés que le gouvernement républicain, toujours si bien disposé en faveur des œuvres patriotiques, prépare dans la paix la grande mobilisation de guerre, nous confiant la mission que nous remplissons avec une foi profonde, de former et d'entretenir l'adresse au tir, parmi ces phalanges redoutables de la réserve et de la territoriale qu'anime le plus pur amour de la Patrie et de la République !

Alors le commandant Marquer prend la parole :

Mon général, Mesdames, Messieurs, dit-il, avant de proclamer les lauréats de notre concours, j'ai un devoir très doux à remplir. Si, aujourd'hui, nous avons la joie de fêter le 25^e anniversaire de notre grande fille, la *Société de Tir de l'Armée territoriale*, c'est grâce au zèle de tous, au dévouement incessant de tous nos amis, au concours et aux encouragements de tous les pouvoirs publics qui ne se sont jamais lassés depuis sa naissance. D'abord le colonel Polonus, avec son amour ardent de la Patrie, a guidé la Société dans ses premiers pas et a jalonné pour elle une route droite et sûre. Puis est venu son digne successeur, le commandant Berthet qui, depuis dix ans, n'a cessé de prodiguer à la société son dévouement et ses conseils éclairés. Aussi, voyons-nous réunis aujourd'hui autour de lui tous ses collaborateurs, fiers de se trouver réunis en cette occasion exceptionnelle, pour lui prodiguer leur reconnaissance. Ils sont heureux, mon commandant et cher camarade, de vous offrir ce témoignage de sympathie en vous demandant de continuer votre dévouement à cette école du patriotisme et du souvenir.

Un banquet termine cette belle fête. Au dessert, après le toast loyal porté au chef de l'Etat par M. Martin, vice-président du Conseil de Préfecture. M. le commandant Berthet remercie toutes les sociétés amies qui ont délégué des représentants à cette réunion.

Il termine, aux acclamations de l'assistance, en saluant le colonel Polonus, fondateur de l'œuvre qui doit, le premier, être joyeux de ces noces d'argent de la Société.

« Voilà votre fille, mon colonel ; vous voyez que, grâce à vos conseils et à vos encouragements, votre œuvre n'a pas dégénéré (Bravos). Dans vingt-cinq ans, les jeunes d'aujourd'hui fêteront les noces d'or de notre Société de Tir ; souhaitent qu'ils trouvent encore ces dévouements sûrs qui nous ont accompagnés dans notre tâche. C'est ainsi qu'ils perpétueront notre œuvre désintéressée et patriotique ! » (Tonnerre d'applaudissements).

Après quelques mots du général Muzeau, buvant à l'union de toutes les armes, aux soldats si patriotes de la réserve et de la territoriale, M. le colonel Polonus prend la parole en ces termes :

Je salue M. le général Muzeau, commandant supérieur de la défense, représentant M. le général Zédé, gouverneur militaire de Lyon.

Je salue également les autorités civiles et militaires ainsi que tous les aimables invités ; puis, je remercie le sympathique et si profondément dévoué, commandant Berthet, des paroles élogieuses qu'il a bien voulu m'adresser :

Messieurs,

Profondément attaché à la *Société de Tir de l'Armée territoriale*, je suis on ne peut plus heureux d'avoir à la féliciter de son superbe et dernier concours qui a si splendidement terminé ses exercices annuels, célébrant en même temps, avec éclat, sa vingt-cinquième année d'existence.

Ce remarquable succès se trouve aujourd'hui couronné par l'empressement que les autorités civiles et militaires, ainsi que les nombreux amis de la Société, ont mis à assis-

ter à la distribution des prix et à ce superbe banquet de nos noces d'argent.

En ma qualité de fondateur et de doyen, je tiens essentiellement à profiter des noces d'argent que nous célébrons aujourd'hui, pour adresser les plus vives félicitations aux commandants Berthet, Marquer et Roman qui ont consacré vingt-cinq années de dévouement à la prospérité de cette importante association patriotique.

Je souhaite de tout mon cœur voir ces dévoués camarades accorder encore longtemps à la société cette intelligente direction puisée dans leur longue période d'expérience.

Depuis le 12 juin 1877, date de la fondation de la société, que d'importantes et utiles transformations ont été faites ! A l'heure actuelle, elle possède le matériel le plus complet et le plus perfectionné ; puis, grâce à la bienveillance de M. le gouverneur militaire de Lyon, le sympathique commandant du 14^e corps d'armée, les nombreux tireurs de la territoriale sont à l'abri du mauvais temps et confortablement installés dans le superbe stand de garnison du Grand Camp.

La première société militaire de tir de France peut affirmer avec orgueil que le nombre considérable des tireurs exercés par elle, depuis le 12 juin 1877, n'a jamais été atteint par aucune autre société de tir.

Honneur à vous, MM. les membres du Conseil d'administration, vous avez bien mérité de la Patrie ! Continuez à orner de nombreux et bons tireurs destinés à la plus vaillante des armées.

Si mes félicitations peuvent vous être agréables, je vous les adresse chaleureuses et sincères et du plus profond de mon cœur.

Je lève mon verre à mon ancien camarade de régiment, le général Bonnet, commandant la 31^e division d'infanterie, inventeur de la cartouche pour tir réduit au Lebel, cartouche qui donne d'excellents résultats et qui a déjà été adoptée par de nombreuses sociétés de tir.

Cette invention a valu à la Société de Tir de l'Armée territoriale une large faveur du général Bonnet.

J'acquiesce envers lui et au nom de la Société, une dette de profonde reconnaissance en levant mon verre en son honneur.

(Applaudissements prolongés).

Dans une improvisation très applaudie, après avoir exprimé les regrets de M. Sanaoze, retenu par un voyage dans les Vosges, notre vice-président, M. Koenig, retrace le but de l'Union Patriotique du Rhône.

Il la montre en tout fidèle à sa ligne primordiale de conduite, mettant tous ses efforts à encourager, à aider, dans la plus large mesure de ses moyens, les organisateurs d'œuvres telles que la Société de tir de l'armée territoriale, à propager leur exemple, à les mettre en lumière comme ils le méritent à tous égards.

Il rappelle qu'un lien bien étroit nous unit à cette société, puisque nous avons le bonheur de posséder comme premier vice-président le doyen de nos sociétés patriotiques et philanthropiques, le vénéré colonel Polonus, président fondateur de cette magnifique société de tir, qui, hier encore, malgré son grand âge, se distinguait par son endurance et son activité, dans l'excellente exécution des expériences de la Croix-Rouge, à la gare de Vaise.

Mais, dit notre délégué, l'heure n'est pas aux longues paroles dans cette réunion où chacun apprécie la belle devise du général Hoche : *Acta non verba*.

C'est dire combien notre association est fière des éloges qui viennent de lui être adressés par des voix autorisées, combien aussi elle est heureuse de féliciter et bien chaleureusement, le dévoué commandant Berthet et la pléiade de zélés collaborateurs qui l'entourent, pour le brillant succès du concours des Noces d'Argent, qui fait prévoir de nombreux et heureux lendemains auxquels nous applaudissons d'avance.

En terminant, notre délégué lève son verre à la Société de Tir de l'Armée territoriale de Lyon, à l'armée — française et républicaine — à cette phalange de Français silencieux et résolus, vigilants préparateurs de la défense du territoire, qui n'ont au cœur qu'une pensée, le culte du devoir, qu'un souci persistant et immuable, celui de la grandeur de la France et de la République ».

Vétérans des Armées de Terre et de Mer

La section lyonnaise des Vétérans des armées de terre et de mer, qui compte environ 1.800 adhérents, a donné le 3 novembre sa fête annuelle. A 10 heures du matin, les sociétaires précédés de la fanfare et des trompettes de la société des Sauveteurs volontaires du Rhône, se rendaient au monument des Enfants du Rhône, au parc de la Tête d'Or.

Arrivés devant le monument, les Vétérans, au nombre de près de trois cents, se découvrent et forment le cercle. Après le salut au drapeau, M. Balouzet, président des Vétérans, salue la mémoire des Enfants du Rhône, morts pour la défense de la patrie, et dit ensuite :

« Oublier... jamais ! Telle est, la devise inscrite en lettres d'or sur le drapeau des Vétérans des armées de terre et de mer.

« N'oublions jamais les jours tristes et sombres de l'année terrible, non plus les vaillants soldats tombés au champ d'honneur qui ont accompli les efforts les plus héroïques, pour conserver l'honneur du drapeau et l'indépendance du territoire. »

En déposant une palme de feuilles de laurier et de chêne au nom des Vétérans de la 100^e section, M. Balouzet ajoute :

« Drapeau, incline-toi pour saluer ces martyrs, dont les noms vivront dans l'histoire comme leur souvenir dans nos cœurs. » (Applaudissements).

La fanfare des Sauveteurs joue la *Marseillaise*, le drapeau s'incline et cette cérémonie patriotique prend fin par la sonnerie : aux Champs ! exécutée par les trompettes des Sauveteurs.

A une heure et demie, un banquet de deux cents convives réunissait à nouveau les Vétérans au Palais d'Été.

De nombreuses notabilités avaient tenu à honneur d'assister à ce superbe banquet.

Au moment des toasts, M. Balouzet, au nom des Vétérans salue les représentants des autorités civiles et militaires, les délégués des sections voisines, etc., etc.

Après avoir exprimé les regrets de l'absence du colonel Polonus, M. Balouzet rend un hommage pieux à la mémoire du général Lambert, le héros de Bazeilles, et aux sociétaires décédés. Il adresse un salut fraternel au général Cuny, successeur du général Lambert, à la présidence des Vétérans de France.

En terminant, M. Balouzet lève son verre aux autorités représentées et à tous les vétérans aux cris de : Vive la France ! Vive la République !

« C'est un nouveau plaisir pour moi, dit M. Martin, de représenter à votre fête l'administration préfectorale et au milieu des applaudissements unanimes, il porte le loyal toast au chef de l'Etat. »

Comme président du conseil général, M. Cazeneuve déclare que notre assemblée départementale ne se désintéresse pas des sociétés patriotiques, en subventionnant les sociétés de tir et de gymnastique.

Après avoir rappelé la réception des chanteurs de Strasbourg par l'Harmonie lyonnaise, où nos frères d'Alsace étaient venus prendre part à un concert avec la pensée intime de mettre leur main dans celle des Français, M. Cazeneuve, s'adressant aux Vétérans, dit :

« Votre association joue un rôle utile dans la société, elle contribue à entretenir dans nos cœurs l'amour du sol natal pour conserver à la patrie l'intégrité de son territoire.

« Je bois, dit en terminant M. Cazeneuve, à la prospérité de votre société, je vous félicite de l'exemple que vous donnez aux jeunes, vous préparez ainsi l'avenir de la patrie. » (Salve d'applaudissements).

J'ai tenu, dit M. F. Robin, premier adjoint au maire de Lyon, à apporter un témoignage d'estime et de sympathie à votre dévoué président, et à porter un toast en son honneur. (Bravos et applaudissements).

M. Sanaoze, président de l'Union Patriotique du Rhône, a prononcé un discours vibrant qui a soulevé l'enthousiasme de l'assistance, principalement quand il a rappelé l'exemple de patriotisme et de vertu civique que donnent actuellement les petites républiques boërs et dont leur sœur aînée, la République française, saura s'inspirer pour assurer sa sécurité et son avenir.

M. Boucher lève son verre aux Vétérans en y associant les Mobiles du Rhône.

Une ovation a été faite à nos excellents soldats artistes du 96^e, qui ont terminé cette fête par l'Hymne russe et la *Marseillaise*.

L'ÉCLAIR DE VILLEURBANNE

Dimanche, 27 octobre, a eu lieu, dans la salle des fêtes de la société, rue Persoz, sous la présidence de M. Sanaoze, président de l'Union Patriotique du Rhône, la distribution des prix aux lauréats des concours. Malgré le mauvais temps une foule nombreuse se pressait sur l'emplacement de la fête.

Étaient présents : MM. Balay, président d'honneur ; Morel, président du Cercle Choral de Villeurbanne ; Haussmann-Cusson, vice-président du Cercle choral ; Toubiane, vice-président de la Société, etc.

Les exercices que comportait le programme ont été exécutés avec une précision et une adresse remarquables ; citons tout particulièrement les gymnastes de la *Française*, notamment M. Buttin, la section de pupilles et la section d'escrime de la société. Un groupe d'amis du Cercle choral de Villeurbanne, sous la direction de M. Marcellin leur sympathique directeur, prêtaient leur gracieux concours.

Après la série des exercices, M. Drut, président de la société et membre du Comité de l'Union Patriotique remercie chaleureusement l'assemblée et les personnes (donateurs et amis) qui ont contribué au succès de cette fête.

Notre président, M. Sanaoze, dans un discours rempli de sentiments élevés et fréquemment interrompu par les applaudissements de la salle, fait revivre au cœur des gymnastes le culte du souvenir et l'amour de la Patrie.

La distribution des prix a clôturé cette charmante fête de famille.

Les Chanteurs de Strasbourg à Lyon

Depuis de longues années, des relations d'une étroite amitié s'étaient établies entre une vieille et excellente société de Lyon, l'Harmonie Lyonnaise et une des meilleures sociétés de la capitale de l'Alsace, l'Association des Chanteurs de Strasbourg qui représente — ce sont les propres paroles d'un de ses membres que je reproduis — l'esprit de notre vieille Alsace et la tradition inefaçable que nous ont légués nos pères. Les Lyonnais avaient été voir, à plusieurs reprises, leurs camarades strasbourgeois. Pour ces derniers, il était plus difficile de rendre la visite. Ils sont venus cependant et si tous n'ont pu être du voyage, tous au moins ont été de cœur avec ceux qui ont pu accomplir cette agréable mission.

L'accueil qui a été fait aux Chanteurs de Strasbourg a été des plus chaleureux ; il a même été enthousiaste à plusieurs reprises.

Nombreux ont été ceux qui sont allés les recevoir à leur arrivée à Lyon, le 26 octobre. Plus nombreux encore ont été ceux qui sont venus les applaudir au concert qui s'est donné le lendemain au cirque Rancy. La salle est vaste, et pourtant pas une place n'est restée libre, la piste elle-même était envahie. Au banquet qui leur a été offert le soir au Palais de Glace, auquel assistait une élite et auquel on ne pouvait prendre part qu'en montrant patte blanche, il s'est trouvé pourtant plus de deux cents convives pour les fêter. Aux réceptions enfin offertes en leur honneur, soit par l'Harmonie Lyonnaise en son siège social, soit par le Cercle Pierre Dupont à la salle Monnier, c'est encore une foule d'amis qui s'empresse autour d'eux. On parlait de plus de huit cents personnes présentes à la fête du Cercle Pierre Dupont.

Ces réunions ont été une fête de l'Art. Mais elles ont été aussi une fête pour notre Alsace. Tout nous rappelait notre pays : le programme du concert, illustré des principales vues de Strasbourg ; les morceaux exécutés au concert : *L'Alsace*, *Un Conte bleu*, *Le Chant des Ancêtres*, *Les Proscrits*, *Mon pays*, *La Berceuse*, autant d'évocations chères à nos cœurs ; la quête enfin, faite en faveur des caisses de secours de l'Association Alsacienne-Lorraine et de la Société de secours Alsace-Lorraine par de jeunes Alsaciennes en leurs pittoresques costumes, encore une pensée pour notre Alsace, pensée

d'autant plus délicate que, pour rendre l'obole plus fructueuse, les *Chanteurs Strasbourgeois* avaient tenu à accompagner eux-mêmes nos quêteuses. Et, le soir, au banquet, dans l'intimité, vous devinez bien de quoi on a pu parler. C'est d'abord M. Bastergue, président de l'Harmonie Lyonnaise, qui s'exprime ainsi :

Voilà vingt-huit ans que, dans notre ville, nous avons scellé les premières bases de notre amitié ; depuis, elle n'a fait que continuer, aussi c'est non seulement en amis, mais en frères que nous vous recevons, et c'est une grande joie pour nous. En vous saluant, je bois à vos santés à tous.

A M. Kieffer, président des Strasbourgeois de répondre.

« Vos sentiments, mes chers camarades, dit-il, vont de mon cœur à mes lèvres en bondsi désordonnés que je ne sais comment traduire l'émotion qu'ils font naître ». Alors il reporte ses souvenirs en arrière, à 1875, où l'union fut scellée entre les deux sociétés sœurs. Il rappelle la cruelle épreuve qui attendait la bannière de l'Union Chorale de Strasbourg, quand, après avoir dépassé la gare de Belfort, par un soir d'orage, sous un ciel rouge comme un ciel de bataille, on lui faisait défense de rentrer en France et d'y porter son drapeau. Ah ! ce fut une cruelle épreuve. Mais jamais on ne vit but plus noble, plus généreux. Ce que nous sommes aujourd'hui, ce sont les derniers groupements indigènes qui subsistent là-bas. Nous représentons l'esprit de notre vieille Alsace, et les traditions ineffaçables que nous ont léguées nos pères.

Nous entretenons l'école du sentiment à l'ombre de nos drapeaux interdits.

Quand vous êtes venus à Belfort, vous avez pleuré à l'évocation du souvenir. Vos larmes étaient des perles de France, qui s'ajoutaient à la couronne d'Alsace ! L'Union chorale ne pouvait venir en France, car l'édit de 1874 existe toujours mais les *Chanteurs de Strasbourg* sont venus, apportant avec eux l'âme vibrante de toute l'Alsace, et quand nous sommes arrivés à la gare de Perrache, nous pleurons ! C'étaient les perles de l'Alsace s'ajoutant à la couronne de la France.

Merci à tous ceux qui nous ont donné la joie de vivre ces quelques heures ensemble. Merci à l'*Harmonie Lyonnaise* d'avoir eu cette noble idée, merci à l'*Association des Chanteurs de Strasbourg* d'avoir accepté cette invitation, malgré les difficultés du voyage, merci à tous les Lyonnais, autorités, sociétés et simples particuliers, d'avoir donné ce témoignage d'affection à notre pays.

CONFÉRENCE BONVALOT

La *Fédération des Sociétés d'Anciens Militaires de Lyon et de la région* a eu la bonne fortune d'organiser, le 9 novembre, dans le grand amphithéâtre du Palais des Arts, une brillante fête de famille dont le programme comportait une conférence du célèbre explorateur Bonvalot.

Nous sommes heureux de féliciter la Fédération et son président, notre collègue, M. Jacquet, du succès considérable de cette belle réunion à laquelle M. Kœnig représentait l'*Union Patriotique du Rhône*.

L'Avant-Garde de Lyon

L'Avant-Garde de Lyon (président : M. Manson) a procédé, le 10 novembre, par une fête artistique, à la distribution des prix à ses lauréats de 1901. La fête était présidée par M. Jacquet, conseiller municipal, qui a fait une intéressante causerie sur la gymnastique et son utilité.

Délégué de l'*Union Patriotique* : M. Reybet.
Délégué de l'*Association* : M. Ephantin.

L'Avant-Garde de Villefranche

Le dimanche, 10 novembre, l'Avant-Garde de Villefranche offrait à ceux de ses membres appelés sous les drapeaux un banquet d'adieu.

Dans la matinée avaient lieu, au siège, les concours de fin d'année entre sociétaires et pupilles.

M. Gonin, président et adjoint au maire, présidait le banquet, ayant à ses côtés : MM. Kœnig, vice-président de l'*Union Patriotique* et secrétaire général de l'Association départementale de gymnastique ; Guillet, vice-président de la *Francaise* et une délégation de cette société ; Jugy, ancien président de l'*Avant-Garde*, Michaut, Nallet, de l'*Union Caladoise*, etc., etc.

Au dessert, M. Gonin, dans une charmante allocution, remercie tous les bienfaiteurs de la Société.

M. Kœnig salue en M. Gonin l'un des hommes de Villefranche qui ont le plus fait pour la gymnastique et l'instruction et le remercie du concours qu'il veut bien assurer à l'Œuvre des Plaques Commémoratives cantonales qui seront installées à Villefranche, lorsque l'inauguration du monument aux soldats de l'arrondissement morts pour la Patrie sera chose accomplie.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner au cours de ce banquet fraternel.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

dans le **RHONE** (1789-1900), par MM. Chabot et Charléty.

Le travail de MM. Chabot et Charléty, tous deux professeurs près notre Faculté des Lettres, a été entrepris sur la demande du Comité départemental pour l'Exposition universelle de 1900. Les auteurs ont eu l'excellente idée de le publier, en lui conservant son caractère d'étude historique, sans aucune visée de doctrine ou de théorie.

Le volume est riche en faits, tous puisés aux sources, et qui permettent de suivre l'évolution de l'enseignement secondaire à Lyon, pendant une période de plus d'un siècle. Une bibliographie nécessairement sommaire nous permet d'en signaler seulement les grandes lignes.

Au point de départ de cette étude, nous trouvons pour la période comprise entre 1789 et 1792, les deux collèges lyonnais, Collège de la Trinité ou grand Collège, et Collège de Notre-Dame ou Petit Collège, maintenus sous l'ancien régime. C'est dire que ce sont des établissements municipaux et autonomes, ouverts gratuitement aux externes.

Ils possédaient un patrimoine, fruit de donations successives : dix-sept maisons en ville et plusieurs domaines dans le Lyonnais, le Forez et la Bresse. La loi du 18 août 1792 réunit ces biens au domaine national et transforme complètement la situation matérielle des collèges, de même que le programme des études.

Avec l'année 1802 est inauguré le régime napoléonien, qui persistera jusqu'en 1850. Un seul collège est maintenu, lycée impérial jusqu'en 1814, collège royal ensuite ; l'établissement relève de l'Université et le rôle de la ville se borne à une participation financière pour l'entretien des bâtiments.

A côté se créent des institutions libres, dont les principales sont les collèges d'Oullins et de Saint-Alban qui, obtenant l'autorisation de plein exercice, dispensaient leurs élèves du stage dans les collèges, imposé aux futurs bacheliers. Des chefs d'institutions moins importantes s'établissaient dans les faubourgs, afin de pouvoir invoquer la distance comme un empêchement de conduire leurs enfants au collège.

La loi du 15 mars 1850 donna la liberté d'enseignement. Le nombre des élèves de notre lycée, qui était alors de 865, avait doublé en 1880.

M. J.

Le Gérant : FÉLIX SANAOZE.

Imp. P. LEGENDRE et C^{ie}. Anc. Maison A. Waltener, Lyon